

Championnat de France d'échecs Jeunes

Phase départementale en ARIEGE

Article 1 : préambule

Le Championnat d'Ariège des jeunes, organisé par le Club d'échecs Les Tours de Foix, constitue la phase départementale des qualifications pour le Championnat d'Occitanie Jeunes 2025 pour les catégories U08 à U16.

Il décerne les titres de champion et championne d'Ariège dans les 5 catégories de U08 à U16.

Le championnat départemental jeunes est ouvert aux personnes françaises licenciées ainsi qu'aux jeunes personnes étrangères licenciées et scolarisées en France.

Le règlement départemental s'appuie sur le règlement fédéral.

Article 2 : organisation

La Ligue des Échecs d'Occitanie a confié l'organisation du championnat départemental jeunes saison 2025-2026 aux Tours de Foix.

Ce championnat se déroulera le dimanche 14 décembre 2024 à la salle des associations de Foix 1 avenue de l'Ariège 09000 FOIX.

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'arbitre principal, au plus tard jusqu'au vendredi soir précédant la compétition.

Très exceptionnellement, quelques inscriptions individuelles, pourront être prises sur place.

Sitôt arrivés sur le site du championnat, les participants devront confirmer leur présence auprès des gestionnaires informatiques des tournois et ce au moins 15 min avant le début des tournois.

Dans le cas contraire ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la ronde 2.

Les jeunes joueurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, durant toute la durée du tournoi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

Article 3 : règles

Le championnat départemental concerne les catégories U8, U10, U12, U14 et U16.

Chaque tournoi par catégorie d'âge, regroupera les catégories mixte et féminine.. La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix et le nombre de qualifiés pour le championnat régional.

Les règles du jeu sont celle de la FIDE en particulier son annexe A Échecs rapides.

L'article A.5 s'applique exclusivement.

Les tournois sont homologués FFE pour les catégories U08, U10, U12, U14 et U16.

La partie sera perdue au 2ème coup illégal achevé pour toutes les catégories.

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Peuvent participer tous les joueurs à jour de leur licence A , prise dans un club du département et présents 15 min avant le début de la première ronde soit à 10h30 au plus tard.

Les joueurs seront inscrits par défaut dans leur catégorie d'âge.

Un joueur souhaitant participer dans une autre catégorie (supérieure ou mixte) devra en faire la demande lors de l'inscription et, si accord de l'instance dirigeante, sera classé dans la catégorie choisie. En effet, selon l'article 2,8 du règlement fédéral : « Seuls les clubs peuvent déposer une demande de sur-classement pour leurs joueurs ou joueuses. Sauf dérogation de la direction de la compétition, les joueurs ou joueuses doivent être champions ou championnes de France en titre ou se classer dans les dix premières places de leur catégorie d'âge au classement FIDE du 1er mars de la saison en cours. La demande doit être adressée au Directeur du Plan de Performance Jeunes au moins trois semaines avant le début du Championnat.. »

Le classement utilisé est le ELO rapide Fide .

Selon l'article 2.1 du règlement DES COMPETITIONS HOMOLOGUEES R03, les joueurs doivent obligatoirement être titulaire d'une licence A

*2.1 : En liaison avec l'article 2.5, **obligation pour les compétitions fédérales, sans distinction des cadences, d'être titulaire d'une licence A pour y participer** (à l'exception des championnats scolaires et de la phase régionale du Championnat Féminin Rapide, où la licence B suffit). Le règlement des Règles Générales (R01), indique toutes les « compétitions fédérales »*

Comme les tournois sont homologués, ils seront pris en compte pour le calcul du classement ELO rapide Fide .

Article 4 : nombre de rondes et cadences

Les appariements se feront au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi en 5 rondes pour l'ensemble des catégories à savoir U08, U10, U12, U14 et U16.

Dans le cas d'un tournoi avec très peu de joueurs, l'arbitre adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi.

La cadence est de 25' + 10 s/coup pour chaque joueur pour les catégories U08, U10, U12, U14 et U16.

Article 5 : horaires de jeu

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 09h30 à 10h30 (limite).

Pour les catégories U08, U10, U12, U14 et U16 :

RONDE	DEBUT	FIN
1	15/12/22 10:45	15/12/22 11:55
2	15/12/22 12:00	15/12/22 13:10
PAUSE		
3	15/12/22 13:45	15/12/22 14:55
4	15/12/22 15:00	15/12/22 16:10
5	15/12/22 16:15	15/12/22 17:25

Article 6 : droits d'inscription et prix

Droits d'inscription : néant

Prix : un trophée récompensera le premier et le second de chaque tournoi de chaque catégorie. Chaque participant aura droit à une médaille.

Article 7 : départage en cas d'égalité

Systeme Suisse :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance

Toutes rondes :

- 1) Sonneborn-Berger
- 2) Confrontation directe
- 3) En cas d'égalité complète aux départages précédents et pour les titres de champion et vice-champion, l'organisateur, dans la mesure du possible, organisera une phase de départage en Blitz. Dans le cas où ce ne serait pas possible (horaires...), le classement se fera à l'âge, au bénéfice du plus jeune.

Article 8 : qualification pour le championnat régional

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés .

A l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de qualifiés est déterminé par les tableaux suivants :

Tableau 1: Nombre de points à réaliser pour la qualification au régional

Nombre de rondes	3	4	5
MIXTES	2	2,5	3
FEMININES	1	1,5	2

Tableau 2: Nombre maximum de places qualificatives par catégorie

CATEGORIES	U08	U10	U12	U14	U16
MIXTES	11	14	14	15	18
FEMININES	6	8	9	11	11

Tableau 3: Nombre minimum de places qualificatives

	U08	U10	U12	U14	U16
FEMININES	2	2	2	2	2
MIXTES	2	2	2	2	2

Les qualifiés d'office pour le championnat de France sont qualifiés d'office pour le championnat régional et ne seront pas pris en compte dans le décompte, ni des effectifs, ni des qualifiés.

ATTENTION :

Le quota maximum de participants au championnat régional étant déjà atteint, il n'y aura pas de repêchage en cas de désistement cette année.

Article 9 : consignes à l'intention des participants et des spectateurs

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie :

- Interdiction de quitter le « lieu de compétition » sans autorisation (défini comme étant composé de la zone de jeu et des toilettes)
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- Manipuler convenablement les pendules, à savoir interdiction de l'actionner avant de jouer son coup, de l'actionner de force, de s'en saisir ou de la renverser.

L'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres matériels est interdite dans la zone de jeu.

Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans la zone de jeu pendant les parties.

L'accès à la zone de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les entraîneurs du département et de la ligue, les membres de l'organisation et les joueurs.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter la zone de jeu.

Article 10 : éthique

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents etc...) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- Fixer le résultat avant le début d'une partie
- Abandonner le tournoi sans justification
- Déclarer forfait sans raison valable
- Contrevenir aux règles du jeu pendant le jeu
- Faire des signes aux joueurs par les accompagnateurs

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités sportives selon l'article 12.9 des règles de compétitions.

Article 11 : arbitrage

Organisation : LES TOURS DE FOIX

Arbitre principal : Marc FONT AFO1

Arbitre assistant 1 : Emmanuel BAROT AFC

Arbitre assistant 2 : James Gregson AFC

Article 12 : litiges techniques

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et à se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 13.

Article 13 : commission d'appel

Elle sera constituée de 3 personnes avant la première ronde :

- Le représentant de l'organisateur
- L'arbitre principal
- 1 arbitre

Le présent règlement sera porté à la connaissance des participants par affichage à proximité des appariements.

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « Charte du Joueur d'Échecs ».